

Tous droits réservés.

Il est interdit de reproduire, d'enregistrer ou de diffuser, en tout ou en partie, le présent ouvrage par quelque procédé que ce soit, électronique, mécanique, photographique, sonore, magnétique, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'éditeur (Cadre).

Dépôt légal

ISBN 978-2-89170-096-2

Quatrième édition revue et corrigée, juillet 2019

TABLE DES MATIÈRES

ACCIDENTS.....	4
AGRESSIONS	6
AGRESSION SEXUELLE.....	8
ALCOOL.....	10
APPEL DE MENACE À LA BOMBE	11
ARME (POSSESSION D'UNE)	12
AVORTEMENT.....	13
DROGUES (VENTE ET DISTRIBUTION)	14
FOUILLE – CONFISCATION (PERSONNE ET CASIERS)	15
FRÉQUENTATION SCOLAIRE – DÉCROCHAGE.....	16
FUGUE.....	17
GANG DE RUE DANS L'ÉCOLE	18
GROSSESSE.....	19
HARCÈLEMENT SEXUEL À L'ÉCOLE.....	20
INCESTE.....	21
INTERVENTION POLICIÈRE DANS L'ÉCOLE POUR ENQUÊTE SUR DES AGISSEMENTS D'ÉLÈVES.....	22
INTIMIDATION - CYBERINTIMIDATION	23
PROSTITUTION.....	24
RACISME	25
SANTÉ MENTALE – AUTOMUTILATION	26
SANTÉ MENTALE – DÉPRESSION.....	27
SANTÉ MENTALE – SUICIDE	28
SANTÉ MENTALE – TROUBLE ALIMENTAIRE.....	30
VANDALISME	31
VIOLENCE PARENTALE	32
VOL.....	33

ACCIDENTS

Un accident est un événement, généralement non souhaité, aléatoire et fortuit, qui apparaît ponctuellement dans l'espace et dans le temps, à la suite d'une ou plusieurs causes, et qui entraîne des dommages vis-à-vis des personnes, des biens ou de l'environnement.

DANS LE CAS D'ACCIDENTS DANS L'ÉTABLISSEMENT OU SUR LE TERRAIN DE L'ÉTABLISSEMENT OU LORS D'UN VOYAGE

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Aller sur les lieux de l'accident et évaluer sommairement la gravité de la blessure➤ Rassurer et sécuriser l'élève➤ Éloigner tous les curieux➤ Faire appel à l'infirmier(ère) ou à la personne responsable des premiers secours➤ Fournir les premiers secours➤ Faire transporter l'élève à l'hôpital ou au CLSC, accompagné d'un adulte, si l'élève requiert des soins d'urgence➤ Rejoindre et aviser les parents➤ Trouver sa carte d'assurance maladie du Québec (se référer à la fiche santé de l'élève quant au numéro ou le no du certificat d'assurance pour un voyage hors Québec➤ Un membre du personnel accompagne l'élève si le parent ne peut se déplacer
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Vérifier la fiche médicale de l'élève➤ Rédiger un rapport sur les circonstances et la nature de l'accident (3 copies: école, parents, assureur)➤ S'informer de l'état de santé de l'élève auprès de l'hôpital ou de la clinique➤ Aviser par écrit la compagnie d'assurances de l'institution
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ S'informer auprès des parents de l'état de santé de l'élève➤ Les conseiller dans leurs démarches auprès de l'assureur➤ Évaluer la qualité et la rapidité de l'intervention➤ Faire un retour avec l'élève sur les circonstances de l'accident➤ Tenir un registre d'accidents➤ Vérifier si les normes de sécurité de l'école sont suffisantes et prendre les mesures préventives ou correctives➤ S'assurer que l'école possède une politique valable en matière de prévention des accidents à l'école et de protection de l'intégrité physique des personnes➤ Réviser et adapter la politique de l'institution, s'il y a lieu (formation du personnel, encadrement et surveillance, sécurité aux laboratoires et au gymnase, trousse de premiers soins)➤ Favoriser le développement d'attitudes et de comportements sécuritaires ainsi que le respect de l'environnement chez les élèves et les membres du personnel➤ S'assurer que l'école dispose d'une trousse adéquate de premiers soins➤ Pour un voyage hors Québec, s'assurer que les accompagnateurs de groupes ont les certificats d'assurance des élèves

ACCIDENTS (SUITE)

ACCIDENT PENDANT LE TRANSPORT

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Premiers secours➤ Transport du ou des blessés (ambulance)➤ Sécurité des élèves à assurer➤ Avis aux policiers➤ Avis aux parents (téléphone)➤ Liste des témoins (pour référence)
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Contact avec la commission scolaire➤ Contact avec le transporteur (responsabilité du conducteur, assurances)➤ Voir les circonstances de l'accident pour prévention➤ Rapport écrit de l'accompagnateur➤ Assurance de l'école
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Rencontrer régulièrement l'élève victime et le faire accompagner par une personne-ressource➤ Discussion avec le personnel éducatif afin d'évaluer la démarche et apporter les correctifs nécessaires

Liens utiles :

http://www.csst.qc.ca/employeurs/accident_travail/Pages/accident_travail.aspx

<http://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite/soin-a-l-etranger>

AGRESSIONS

Une agression désigne un comportement, ou opposition, avec force et hostilité. Elle peut survenir avec ou sans provocation.

ÉDUCATEUR – ÉLÈVE

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Séparer l'élève et l'éducateur ➤ Vérifier si l'élève est blessé et agir en conséquence ➤ Envoyer l'élève à la direction et l'éducateur à son bureau ➤ Apprécier la situation à l'aide de témoins oculaires ➤ Rencontrer séparément l'élève et l'éducateur concernés ➤ Appeler le service de police de votre région
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontre de l'éducateur et du DG ➤ Si possible, permettre à l'éducateur et à l'élève de s'expliquer séparément ➤ Communiquer avec les parents pour expliquer la situation ➤ Soumettre un rapport au DG sur le comportement de l'éducateur (suspension possible) ➤ Accusation criminelle possible ➤ Favoriser un processus de réconciliation ➤ Exempter l'élève du cours si la situation ne se règle pas
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontrer les parents, l'éducateur, la direction ➤ Prendre action envers l'éducateur: repos, suspension ➤ Rappeler à l'éducateur la législation et la politique de l'institution à ce sujet ➤ Prendre les mesures adéquates pour la réparation s'il y a lieu et pour que la situation ne se reproduise plus ➤ Avertir l'assureur de l'institution

ÉLÈVE - ÉLÈVE

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Séparer et isoler les élèves si l'agression se déroule à l'école ➤ Rencontrer l'agresseur et essayer de connaître les raisons de ses agissements ➤ Si élève blessé, assurer les premiers soins
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Convoquer les parents de l'élève agresseur ➤ Déterminer une sanction proportionnelle à la gravité de l'agression avec l'accord des parents ➤ Permettre aux deux élèves impliqués de se rencontrer et de s'expliquer ➤ Favoriser le processus de réconciliation et faire un contrat avec l'élève agresseur
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre les moyens pour que ces situations ne se répètent pas ➤ S'informer régulièrement de la conduite de l'élève fautif ➤ Vérifier si la politique de l'institution est assez claire dans ces cas

AGRESSIONS (SUITE)

ADULTE – ADULTE

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Séparer les individus➤ Vérifier s'il y a blessure et agir en conséquence➤ Envoyer les adultes dans deux pièces séparées➤ Apprécier la situation à l'aide de témoins oculaires➤ Rencontrer séparément les individus
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Rencontre des adultes et du DG➤ Si possible, permettre aux adultes de s'expliquer séparément➤ Soumettre un rapport au DG sur le comportement des adultes (suspension possible)➤ Accusation criminelle possible➤ Favoriser un processus de réconciliation➤ Éviter que les adultes travaillent ensemble avant la résolution du conflit
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Rencontrer les adultes➤ Prendre action envers les adultes: repos, suspension➤ Rappeler aux adultes la législation et la politique de l'institution à ce sujet➤ Prendre les mesures adéquates pour la réparation s'il y a lieu et pour que la situation ne se reproduise plus➤ Avertir l'assureur de l'institution

Liens utiles :

*Lien entente multisectorielle :

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/SF_entente.pdfmultisectorielle

AGRESSION SEXUELLE

Une agression sexuelle désigne tout acte de nature sexuelle, non consenti, imposé par une contrainte physique ou psychologique.

ÉDUCATEUR – ÉLÈVE

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérifier rapidement s'il s'agit d'un fait véridique et réel ou d'une rumeur, d'une allégation non fondée ➤ Agir immédiatement dans le milieu afin d'éviter les rumeurs et la propagation rapide de celles-ci ➤ Aviser la direction générale ➤ Rencontrer l'élève pour connaître sa version (examen médical si nécessaire) ➤ Convoquer rapidement l'éducateur impliqué ➤ Convoquer les parents ➤ Si le fait est réel, suspension immédiate de l'éducateur ➤ Faire preuve d'une très grande discrétion ➤ Faire un signalement à la dpj ➤ Appeler le service de police de votre région ➤ Lors de la rencontre avec l'élève, s'en tenir aux faits et ne pas poser de questions pouvant nuire à l'enquête
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre toutes les informations sur le plan légal ➤ Étoffer le dossier à l'aide de différents témoins ➤ Rencontrer les parents et expliquer la situation ➤ Offrir un soutien psychologique à l'élève ➤ Revoir l'éducateur et l'informer de la décision de l'institution (suspension, congédiement après condamnation) ➤ Mettre en place l'entente multisectorielle (voir le lien*) ➤ Faire le suivi avec les enquêteurs
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluer l'impact de l'événement dans le milieu ➤ Revoir la démarche suivie par l'institution ➤ Faire venir une personne-ressource pour une mise en garde au personnel (information, éducation) ➤ Explication honnête et adaptée aux élèves ➤ Offrir un soutien psychologique aux élèves affectés ➤ L'institution doit se doter d'une politique médiatique

ÉLÈVE - ÉLÈVE

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérifier la véracité de la plainte et la gravité ➤ Apporter réconfort à la victime ➤ Isoler les agresseurs et les rencontrer séparément ➤ Faire un signalement à la dpj ➤ Appeler la police de votre région ➤ Dans la rencontre avec l'élève ne pas poser de questions qui pourraient nuire à l'enquête ➤ Aviser les parents
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer support psychologique à la victime ➤ Rencontrer les parents de la victime pour expliquer la situation et convenir des moyens à mettre en œuvre pour protéger le jeune ➤ Rencontrer les parents des agresseurs et appliquer les sanctions prévues par l'institution ➤ Fournir une information adéquate à tous les élèves ➤ Mettre en place l'entente multisectorielle (voir le lien*)

**PROCESSUS DE SUIVI
OU DE POSTVENTION**

- Rencontrer régulièrement l'élève victime et le faire accompagner par une personne-ressource
- Discussion avec le personnel éducatif afin d'évaluer la démarche et apporter les correctifs nécessaires

Liens utiles :

<https://www.educaloi.qc.ca/nouvelles/agression-sexuelle-poursuivre-lauteur-des-annees-apres>

<http://www.educaloi.qc.ca/capsules/lage-du-consentement-sexuel>

<http://www.educaloi.qc.ca/capsules/erreur-sur-le-consentement-sexuel>

http://www.spvm.qc.ca/fr/service/1_3_1_agressions.asp

*Lien entente multisectorielle :

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/SF_entente.pdfmultisectorielle

ALCOOL

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Isoler l'élève et voir à son retour (il est intoxiqué)➤ Inviter l'élève à fournir sa version des faits, à donner une explication➤ Aviser les parents➤ Appliquer les mesures disciplinaires prévues dans le code de vie de l'école, si l'élève est reconnu avoir consommé
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Envoyer un avis écrit aux parents et le noter au dossier d'aide particulière de l'élève➤ Réintégrer l'élève à l'école, s'il a été suspendu, en lui offrant un soutien, si besoin, de la part de l'intervenant en prévention des toxicomanies➤ Restreindre ou suspendre sa participation à des activités de groupe durant une période de probation
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Surveiller le comportement de l'élève et noter s'il y a récurrence➤ Avertir le personnel de la nécessité d'une surveillance accrue lors du dîner ou d'une activité dans l'école➤ Informer les élèves sur la politique de l'école au regard de la consommation d'alcool

APPEL DE MENACE À LA BOMBE

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Tenir une réunion d'urgence de l'équipe de direction➤ Vérifier l'information reçue avec exactitude avant de prendre une décision➤ Appeler le 911 (police, ambulance et pompiers)➤ Juger de la décision à prendre au sujet de l'évacuation (totale, partielle ou pas de sortie)➤ Laisser le soin à l'équipe d'intervention (policiers, pompiers, personnel de soutien, éducateurs, animateurs) d'arpenter, de scruter les corridors de l'école et les alentours de l'école➤ Collaborer avec les pompiers et les autorités policières➤ Amorcer les mesures prévues dans le guide de gestion de crise de l'école
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Faire le signalement de tout objet suspect (sac, boîte, colis, etc.)➤ Faciliter l'intervention policière pour cette opération➤ Décider de l'évacuation totale ou partielle, si colis retrouvé et selon la recommandation des policiers et des pompiers➤ Être prêt à intervenir auprès des personnes (élèves, personnel) qui peuvent avoir besoin d'aide à la suite d'un appel de menace à la bombe
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Réécouter l'appel (si enregistré) et faire appel à la compagnie téléphonique pour le retracer➤ Faire enquête en impliquant les services policiers➤ Établir les sanctions qui s'imposent (si on découvre le ou les coupables)➤ Mettre en place un comité de gestion de crise si l'école n'en a pas

Liens utiles :

<http://www.preparez-vous.gc.ca/cnt/hzd/bmbthrts-fra.aspx>

Annexe :

[Formulaire du traitement de l'appel à la bombe](#)

ARME (POSSESSION D'UNE)

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Recueillez l'information de la personne témoin➤ Procédez immédiatement au confinement barricadé de votre établissement➤ Appeler immédiatement le 911 (police, ambulance, pompiers)➤ Attendez les consignes des policiers pour la levée du confinement
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Signaler le comportement de l'élève aux parents et les informer des mesures disciplinaires prises envers lui➤ Faire un signalement à la dpj
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Offrir de l'aide psychologique à l'élève concerné et à tout élève qui le nécessite➤ Revoir l'élève et s'assurer que son comportement est conforme à ce qui est exigé dans le code de vie de l'école➤ Informer les membres du personnel qui sont responsables de l'encadrement de l'élève

Liens utiles :

http://sainetsecuritaire.csaffluents.qc.ca/sites/csaffluents.qc.ca/sainetsecuritaire/IMG/pdf/PRIM-Guide_pedagogique_-_primaire_VProv-_Fr.pdf

AVORTEMENT

L'avortement (ou interruption de grossesse) est l'expulsion hors de l'utérus de l'embryon ou du fœtus, causant la mort de celui-ci. Les avortements spontanés peuvent se produire du fait d'un problème physiologique ou si la mère a des problèmes de santé.

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Référer immédiatement l'élève au département de planning familial au CSSS ou à l'hôpital➤ Lui proposer un accompagnement par un professionnel pour la consultation médicale et le suivi➤ Si l'adolescente a moins de 14 ans, prévenir les parents qui doivent consentir à de tels soins➤ Si l'adolescente a plus de 14 ans, l'assurer de notre soutien dans sa démarche tout en lui rappelant que l'école a l'obligation d'informer les parents et ne peut se retrancher derrière le secret professionnel➤ Recommander à l'adolescente, qu'elle ait moins de 14 ans ou 14 ans et plus, de parler à ses parents d'autant plus que l'avortement comporte une part de risque sur sa santé physique et mentale
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Identifier les supports de l'adolescente à l'extérieur de sa famille➤ Ramener le papier justifiant la consultation
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Assurer à l'adolescente un soutien et un suivi par un travailleur social, une infirmière, une psychologue ou une personne spécialisée en relation d'aide➤ L'établissement peut déterminer son propre cadre de travail et ses procédures. Il a intérêt à le faire➤ L'établissement doit respecter les lois et les règlements auxquels sont soumis les professionnels➤ L'établissement doit discuter franchement, avec ses intervenants, de ses attentes en matière de confidentialité➤ Les dossiers du professionnel appartiennent à l'établissement, l'accès est cependant limité par la loi aux seules personnes autorisées par leur fonction➤ Vous n'avez pas droit aux données brutes du professionnel➤ Le professionnel doit permettre l'accès au dossier sauf si cet accès cause un préjudice grave à l'enfant ou au tiers

À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

- Le mineur reste un mineur jusqu'à l'âge de 18 ans. Les soins de santé ne doivent pas affecter la santé physique ou mentale en causant des effets graves ou permanents. Le code civil vise le consentement et non la confidentialité.
- La notion de confiance, si elle n'est pas autorisée spécifiquement, ne peut exister au sein d'un établissement.
- Chaque individu agit en vertu de la délégation d'autorité parentale, il a l'obligation de rendre compte aux parents.
- L'établissement est donc le principal client lorsque l'intervenant est à son emploi.

Liens utiles :

<http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/P-21/>

<http://teljeunes.com/informe-toi/grossesse/tu-es-enceinte/des-elements-a-considerer>

<http://www.educaloi.qc.ca/capsules/consentir-un-avortement>

DROGUES (VENTE ET DISTRIBUTION)

<p>DANS L'IMMÉDIAT :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer de la véracité de l'information auprès des élèves et de membres du personnel ➤ Évaluer la situation de l'élève (rendement scolaire, fréquentation scolaire, motivation, comportement en classe et dans les activités) ➤ Identifier les pistes de collaboration (DPJ, CSSS, centres spécialisés, travailleur social, policier-éducateur, etc.) ➤ Si on a des motifs raisonnables de croire que l'information est fondée, procéder à la fouille de l'élève (sa personne, son casier, son cellulaire, sa voiture s'il en a une) ➤ Appeler la police pour remettre le matériel saisi (drogue) exigez de voir le mandat de perquisition pour le reste du matériel avant de le remettre (matériel pour fumer, couper, cellulaire, etc.) ➤ Collaborer avec la police dans le cadre de son enquête ➤ Accroître de façon discrète la surveillance de l'élève
<p>À MOYEN TERME :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Si l'élève est trouvé coupable, appliquer les mesures disciplinaires appropriées du code de vie de l'école (renvoi) et collaborer avec la police pour la poursuite au criminel ➤ Rencontrer les parents de l'élève « pusher » et leur faire part des mesures disciplinaires de l'école ➤ Référer les parents à l'agent en charge du dossier pour l'enquête et les accusations possibles ➤ Vérifier l'ampleur du problème de la drogue dans l'école et intervenir en conséquence (policier-éducateur si nécessaire) ➤ Si les élèves sont coupables d'usage ou de consommation de drogues, appliquer les mesures disciplinaires prévues dans le code de vie de l'école ➤ Offrir de l'aide aux élèves concernés par la consommation ou l'usage de drogues (ressources internes ou externes) ➤ Informer les parents des mesures disciplinaires prises à leur égard
<p>PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer de la collaboration des personnes-ressources impliquées ➤ S'assurer de la collaboration des parents dans le suivi ➤ Faire remplir un questionnaire anonyme aux élèves pour compléter les informations dont on dispose concernant la vente, la distribution et l'usage de drogues à l'école ➤ S'il y a récidive de la part des élèves quant à leur consommation de drogues, appliquer les mesures disciplinaires du code de vie qui peuvent aller jusqu'au renvoi

FOUILLE – CONFISCATION (PERSONNE ET CASIERS)

Action de chercher avec soin dans un lieu, d'explorer les vêtements, les poches de quelqu'un afin de trouver quelque chose de suspect, de caché.

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Avant de procéder à une fouille, l'établissement doit avoir des motifs raisonnables et probables de croire que l'élève contrevient à une loi ou un règlement de l'établissement➤ La fouille doit être effectuée de manière délicate et la moins intrusive possible par la direction de l'école ou la personne désignée par celle-ci lors de voyage➤ On fouille pour un motif précis et on s'en tient aux informations recherchées➤ On doit tenir compte de toutes les circonstances qui l'entourent (présence des autres élèves ou personnes, risques pour la sécurité des autres élèves, etc.)➤ On ne fait pas de fouille à nu➤ Les casiers sont la propriété de l'école, par conséquent ils peuvent être fouillés➤ Si l'automobile de l'élève se trouve sur le terrain de l'école, vous pouvez la fouiller. À l'extérieur des terrains de l'école, un mandat de perquisition est requis➤ Dans tout cas de fouille, prévoir un témoin et l'une des deux personnes du même sexe que l'élève➤ Dresser un inventaire des biens saisis et les déposer en lieux sûrs. Les biens saisis que vous remettrez doivent se trouver dans le même état qu'au moment où ils ont été saisis➤ Communiquer avec les parents afin de les aviser de la fouille et de la conclusion➤ Prévenir le service de police et remettre à ses représentants le résultat de la fouille le cas échéant, ne jamais conserver de matières illicites dans son bureau et ne jamais transporter soi-même ceux-ci vers le poste de police. Ne pas les consommer non plus !
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Faire un suivi avec l'élève, les parents et le service de police le cas échéant➤ Aviser la direction➤ Limiter l'information à ce que la loi vous autorise à divulguer
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Rappeler aux membres du personnel les limites et les procédures pour une fouille et une saisie➤ S'assurer que le code de vie de l'établissement est clair à ce sujet

Liens utiles :

<http://www.educaloi.qc.ca/jeunesse/capsules/les-fouilles-lecole>

<http://www.avocat.qc.ca/public/iicrim-accuse.htm>

FRÉQUENTATION SCOLAIRE – DÉCROCHAGE

Le décrochage scolaire est l'arrêt d'études avant l'obtention d'un diplôme.

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Prendre connaissance des résultats scolaires de l'élève et des données sur son effort et son comportement depuis sa première année à l'école➤ Rencontrer les enseignants de l'élève à propos de son rendement, de sa motivation et de son comportement en classe➤ Rencontrer l'élève et examiner avec lui les motifs de son décrochage➤ Rencontrer les parents avec l'élève (donner l'information et les conséquences)➤ Faire rencontrer à l'école une personne-ressource
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Si l'élève retourne à l'école, prévoir des rencontres régulières pour soutenir sa motivation➤ Si l'élève quitte l'école, vérifier les aspects légaux touchant la fréquentation scolaire et signaler à qui de droit son départ➤ Assurer à l'élève de mesures d'appui pédagogique si sa situation l'exige
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Mettre en place des mesures d'encadrement et d'accompagnement adaptées aux besoins de l'élève sur les plans scolaire et comportemental➤ Assurer un suivi avec la personne-ressource

Liens utiles :

<http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/lutte-contre-le-decrochage-et-reussite-scolaire/strategie-daction-visant-la-perseverance-et-la-reussite-scolaires/>

<http://rire.ctreq.qc.ca/thematiques/perseverance-et-decrochage/>

<http://rocqld.org/public/>

FUGUE

Fait de fuir de son domicile familial ou de la résidence scolaire.

ÉLÈVE – EXTERNE

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Téléphoner aux parents (dédramatiser la fugue, les rassurer)➤ Vérifier auprès des amis (créer un climat de confiance et les mettre devant leurs responsabilités)➤ Recherche dans l'école➤ Avertir les services policiers si la situation l'exige
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Rencontrer l'élève et ses parents➤ Évaluation de la raison➤ Jugement➤ Sanction, si nécessaire
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Vérifier le dossier d'absence de l'élève➤ Rencontrer l'élève régulièrement au cours des semaines subséquentes➤ Vérifier le contrôle des présences et absences: est-il adéquat pour détecter une fugue rapidement?

ÉLÈVE – RÉSIDENT

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Vérification auprès des amis➤ Recherche dans l'école➤ Téléphone aux parents➤ Avis de recherche – police
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Rencontre avec l'élève et les parents➤ Évaluation du motif➤ Jugement➤ Remise en cause de sa présence à la résidence scolaire➤ Sanction
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ L'élève devra se rapporter au surveillant à l'heure du souper, en soirée et au coucher

Liens utiles :

https://spvm.qc.ca/upload/fichiers/fugue_guide_fr.pdf

<http://www.childfocus.be/fr/disparitions/la-fugue>

GANG DE RUE DANS L'ÉCOLE

Un gang de rue est un regroupement plus ou moins structuré d'adolescents ou de jeunes adultes qui privilégient la force de l'intimidation du groupe et la violence pour accomplir des actes criminels dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance et/ou de contrôler des sphères d'activités lucratives.

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Identification des situations et des individus du gang➤ Étude comparée des versions (membres de gangs)➤ Élaboration de la gravité des gestes posés➤ Entrer en communication avec le service de police de la région
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Information auprès des intervenants (professeurs, surveillants) pour une surveillance accrue➤ Intervention et signalisation à la direction

Liens utiles :

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/prevention-criminalite/jeunes/taxage-intimidation.html>

http://www.societecrimino.qc.ca/pdf/intervenir_aupres_jeunes_guide_intervenants.pdf

GROSSESSE

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Créer un climat de confiance et d'ouverture susceptible d'aider l'élève dans sa réflexion et sa prise de décision et de favoriser un dialogue fructueux pour le présent et les mois à venir➤ Dresser le profil de l'élève : son âge, sa classe, un rendement scolaire, sa motivation, son comportement, sa maturité psychologique et émotionnelle, sa santé physique et mentale, ses activités préférées à l'école➤ Rencontrer l'élève pour discuter de son dossier scolaire, par exemple, et l'amener sans contrainte à parler de sa situation➤ Vérifier si l'élève a abordé sa situation avec ses parents et l'inviter à le faire si ce n'est pas le cas➤ Faire savoir à l'élève qu'on est là pour l'écouter, l'aider et la conseiller si elle le désire
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Responsabiliser l'élève face à sa situation➤ Faire accompagner l'élève par ses parents ou une personne-ressource➤ Offrir à l'élève de suivre, s'il y a lieu, une session de formation à l'intention des jeunes mères célibataires➤ Offrir la possibilité à un ou des membres du personnel concernés par l'accompagnement de l'élève à suivre une session de formation du MELS sur la scolarisation des mères adolescentes➤ Faire un signalement à la dpj
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Si l'élève décide de mener à terme sa grossesse, lui signifier qu'elle peut poursuivre ses études à l'école et lui assurer le soutien pédagogique et l'aide personnelle qu'elle pourrait avoir besoin, de même qu'une organisation scolaire facilitante, pour réussir son année scolaire et réintégrer l'école

ASPECTS LÉGAUX À CONSIDÉRER

- Santé et sécurité de la mère et de l'enfant dans le cadre scolaire

HARCÈLEMENT SEXUEL À L'ÉCOLE

Qui est de nature vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés et à porter atteinte à la dignité, à l'intégrité physique ou psychologique de la personne ou de nature à compromettre un droit ou qui est de nature à compromettre le rendement au travail ou aux études d'une personne ou d'un groupe de personnes ou à créer un climat de travail ou d'étude intimidant ou hostile.

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Vérifier rapidement les faits auprès des personnes concernées (l'élève et membre du personnel)➤ Sécuriser l'élève et l'assurer d'un soutien➤ Ne pas laisser l'élève seul(e) et le (la) faire accompagner par un professionnel de l'école➤ Rencontrer l'employé ou l'élève impliqué le plus tôt possible et leur faire part de la démarche de vérification des faits➤ Contacter les parents de l'élève victime de harcèlement pour leur faire part de la situation et de la démarche entreprise par l'école
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Procéder à une vérification légale➤ Procéder à une vérification des faits auprès des membres du personnel qui auraient pu être témoins du harcèlement➤ Si les faits sont réels, appliquer les mesures disciplinaires prévues au code de vie de l'école pour l'élève harceleur ou, pour l'employé concerné, appliquer les procédures prévues dans les politiques internes de l'établissement➤ Aviser les parents de l'élève harceleur des mesures disciplinaires envers leur enfant
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Assurer à l'élève victime qu'il peut compter sur un accompagnement et un soutien psychologique de la part d'un professionnel de l'école➤ Prendre des nouvelles auprès des parents

Liens utiles :

<http://www.educaloi.qc.ca/capsules/le-harcèlement-sexuel-au-travail>

INCESTE

Relations sexuelles entre membres de la même famille.

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Faire sentir à l'élève qu'il a bien fait de vous parler ou de révéler sa situation➤ Faire sentir à l'élève qu'on est là pour l'aider, lui assurer un soutien➤ Reconnaître à l'élève le droit de se faire aider, de ne pas être abusé ou de voir cesser toute situation nuisible à sa santé et à son développement➤ Manifester de l'écoute active envers l'élève, l'amener à verbaliser, à parler de la situation qu'il vit à la maison, à exprimer son point de vue, particulièrement si l'on tient l'information d'une personne autre que l'élève, et décider de l'intervention à la lumière du point de vue exprimé par l'élève➤ Référer l'élève à la psychologue de l'école et à toute ressource qui peut l'aider➤ S'informer avec prudence de la situation familiale➤ Signaler la situation à la DPJ, si l'élève a confié qu'il y avait abus ou s'il y a un motif raisonnable de croire qu'il y a abus
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ S'informer auprès de la DPJ des mesures à prendre en cas d'inceste reconnu➤ Continuer de rencontrer l'élève et être attentif à ses paroles et à son comportement➤ Conseiller, s'il y a lieu, les membres de la famille impliqués à chercher de l'aide
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ S'assurer qu'il y a un suivi avec l'élève et la famille➤ Assurer l'élève de son soutien tout au long de la démarche entreprise pour faire cesser toute forme d'abus➤ Collaborer, s'il y a lieu, avec la DPJ

ACTIONS OU COMPORTEMENTS À ÉVITER :

- Conclure hâtivement à la présence d'abus sexuels ou d'inceste sans avoir de motif raisonnable
- Ignorer la situation ou la banaliser
- Porter des jugements devant l'élève sur sa famille, se comporter devant lui en avocat ou justicier, énoncer ses critiques devant lui
- Réagir devant lui de façon à révéler le choc ou la colère qu'on ressent
- Questionner l'élève en orientant ou dirigeant son récit
- Interroger l'élève plus que nécessaire
- Omettre de faire un signalement à la DPJ si on a des motifs raisonnables de croire que la santé, la sécurité et le développement de l'élève sont compromis

Liens utiles :

<http://www.psychologies.com/Famille/Enfants/Epanouissement-de-l-enfant/Temoignages/Une-ambiance-incestueuse-peut-faire-beaucoup-de-ravages>

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-et-soutien/faire-un-signalement-au-dpj/comment-faire-un-signalement/#c4712>

*Lien entente multisectorielle :

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/SF_entente.pdfmultisectorielle

INTERVENTION POLICIÈRE DANS L'ÉCOLE POUR ENQUÊTE SUR DES AGISSEMENTS D'ÉLÈVES

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Collaborer avec les représentants de la police➤ Consulter un de leurs parents (ou à défaut, des adultes de confiance) avant de procéder à l'interrogatoire➤ Donner la possibilité aux élèves impliqués d'être assistés d'un de leurs parents lors de l'interrogatoire➤ Assister, comme directeur, à l'interrogatoire des élèves si cet interrogatoire se tient à l'intérieur de l'école➤ Selon les résultats de l'enquête, appliquer les mesures prévues dans la loi sur la justice pénale pour les adolescents
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Évaluer l'impact de l'événement dans le milieu➤ Revoir la démarche suivie par l'institution➤ Faire venir une personne-ressource pour une mise en garde au personnel (information, éducation)➤ Explication honnête et adaptée aux élèves➤ Offrir un soutien psychologique aux élèves affectés➤ L'institution doit se doter d'une politique médiatique

LOIS ET RÈGLEMENTS CONCERNÉS :

- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives
- Loi sur la protection de la jeunesse
- Charte des droits et libertés de la personne
- Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
- Charte canadienne des droits et libertés
- Code civil
- Code criminel canadien

INTIMIDATION - CYBERINTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

L'intimidation peut revêtir plusieurs formes. Elle peut être :

- **Physique** : coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels;
- **Verbale ou psychologique** : insultes, menaces, moqueries ou remarques sexistes, racistes ou homophobes;
- **Sociale** : rejet, exclusion d'un groupe ou propagation de ragots et de rumeurs;
- **Sexuelle** : harcèlement, attouchements, gestes et relations contre le gré d'une personne;
- **Électronique** (communément appelée « cyberintimidation ») – propagation de rumeurs et de commentaires blessants par courriel, téléphone cellulaire, messagerie textuelle et sur des sites de réseautage social.

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Écoute de l'élève intimidé pour connaître clairement le contexte et les menaces➤ Rencontre de l'élève qui intimide et lui demander sa version➤ Analyse des deux versions➤ Contact avec les parents de la victime et de l'intimidateur allégué➤ Établir si une intervention policière est nécessaire
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ S'il y a répétition, confronter les deux personnes avec la direction➤ Assurer un suivi à ces deux élèves➤ Assurer un suivi avec les parents➤ Sanctions appropriées➤ Intervention policière si nécessaire
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Régulièrement, rencontrer les personnes en cause et vérifier leur comportement➤ Assurer un suivi auprès des parents de la victime et de l'intimidateur➤ Mettre par écrit dans le rapport annuel

Liens utiles :

<http://www.feep.qc.ca/nos-services/service-aux-eleves/>

PROSTITUTION

La prostitution est une activité consistant à échanger des relations sexuelles contre une rémunération.

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Faire enquête auprès des élèves, des membres du personnel ou des personnes-ressources de l'école et recueillir par écrit leurs propos➤ Recourir à des enquêteurs et policiers➤ Faire un signalement à la DPJ si on est certain des noms des personnes impliquées dans le réseau➤ Appliquer les mesures disciplinaires prévues dans le code de vie de l'école si des élèves sont impliqués dans le réseau➤ Rencontrer les parents des élèves concernés et leur faire part des décisions prises envers leur enfant
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Procéder à des entrevues des élèves et des membres du personnel afin de bien comprendre ce qui se vit à l'école➤ Impliquer les services policiers pour une enquête approfondie➤ Assurer, s'il y a lieu, un bon plan de communication avec les médias
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Poursuivre l'aide policière selon une fréquence jugée souhaitable➤ S'assurer de l'aide de personnes-ressources de l'école ou de l'extérieur

Liens utiles :

http://www.spvm.qc.ca/upload/pdf/Prostitution_gang_depliant_fr.pdf

<http://www.actiontox.com/informations-dependances/nouvelle/infos-tox/la-prostitution-juv%C3%A9nile.aspx>

RACISME

Le racisme est une idéologie qui, partant du postulat de l'existence de races humaines, considère que certaines races sont intrinsèquement supérieures à d'autres.

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Écoute attentive➤ Demander des faits précis➤ Vérifier auprès d'un échantillonnage de confrères et de professeurs➤ Prise d'informations diverses (milieu familial, etc.)
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Rencontre avec les personnes qui harcèlent et mise au point (contrat s'il y a lieu)➤ Rencontre des parties➤ Contacts avec les parents➤ Rencontre avec le jeune à nouveau pour l'interroger sur ses comportements
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Rencontre du jeune harcelé et des autres➤ Faire intervenir des intervenants des communautés culturelles➤ Sensibiliser les élèves et les professeurs au problème du racisme

SANTÉ MENTALE – AUTOMUTILATION

L'automutilation (aussi appelée « automutilation non suicidaire ») est une tentative volontaire de s'infliger des blessures. Dans la plupart des cas, elle est faite sans intention de s'enlever la vie.

Les coupures représentent la forme la plus commune d'automutilation chez les jeunes (en l'absence de retard de développement ou trouble autistique). Il existe toutefois d'autres formes d'automutilation, comme :

- S'égratigner
- Se brûler la peau, par exemple : avec une cigarette
- Prendre un surplus de médicaments, mais pas assez pour s'enlever la vie (surdose mineure)
- Se frapper la tête (contre un mur)

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Ne pas juger➤ Indiquer au jeune que vous êtes préoccupé➤ Ne pas lui demander de cesser le comportement (travail du professionnel)➤ Orienter vers un professionnel de l'établissement ou de la santé➤ Aviser les parents
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Assurer un suivi avec le professionnel➤ Assurer un suivi avec les parents➤ Assurer un suivi avec l'élève pour savoir si le problème perdure

QUESTIONS À POSER :

- Quel problème te pousse à te blesser?
- Qu'est-ce qui t'a donné envie de te blesser?
- En général, qu'est-ce qui déclenche l'envie de te faire du mal?

Liens utiles :

<https://cmha.ca/fr/documents/les-jeunes-et-lautomutilation>

<http://www.rcpsych.ac.uk/healthadvice/translations/french/lautomutilation.aspx>

<https://jeunessejecoute.ca/information/quest-ce-que-lautomutilation-et-comment-faire-pour-cesser/>

SANTÉ MENTALE – DÉPRESSION

La dépression est un trouble mental courant se caractérisant par une tristesse, une perte d'intérêt ou de plaisir, des sentiments de culpabilité ou de dévalorisation de soi, un sommeil ou un appétit perturbé, une certaine fatigue et des problèmes de concentration.

La dépression peut perdurer ou devenir récurrente, entravant ainsi de façon substantielle l'aptitude d'un individu à fonctionner au travail ou à l'école ou à faire face à sa vie quotidienne. À son paroxysme, elle peut conduire au suicide. Lorsqu'elle est légère, on peut traiter les patients sans médicaments, mais une dépression modérée ou sévère peut nécessiter médication et une psychothérapie menée par un professionnel compétent.

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Ne pas juger➤ Indiquer au jeune que vous êtes préoccupé➤ Ne pas lui demander de cesser le comportement (travail du professionnel)➤ Orienter vers un professionnel de l'établissement ou de la santé➤ Aviser les parents
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Assurer un suivi avec le professionnel➤ Assurer un suivi avec les parents➤ Assurer un suivi avec l'élève pour savoir si le problème perdure
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Fournir à l'élève une ressource professionnelle➤ Faire le suivi avec le professionnel, les parents et le personnel directement impliqué.

Liens utiles :

<http://www.douglas.gc.ca/info/depression-jeunes>

SANTÉ MENTALE – SUICIDE

Le suicide est l'acte délibéré de mettre fin à sa propre vie. Le suicide est souvent commis par désespoir, cause qui peut être attribuée à un trouble mental tel que la dépression, le trouble bipolaire, la schizophrénie, l'alcoolisme ou l'abus de substances.

ACTE DE SUICIDE

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Communiquer avec le 911 (ambulance et policiers)➤ Rester sur place➤ Envoyer chercher la direction générale de l'école (et tout membre de direction ou du personnel siégeant sur le comité de gestion de crise de l'école)➤ Faire venir un agent de pastorale ou de vie spirituelle ou psychologue (s'il y a lieu)➤ Contacter les parents de l'élève concerné et leur assurer le soutien de l'école➤ Réunir les amis intimes de la victime pour les aider à passer les premières heures➤ S'assurer qu'il n'y a pas de pacte de suicide ou que cela ne donnera pas l'idée à d'autres élèves de passer à l'acte➤ Éloigner les autres élèves et le personnel non utile➤ Collaborer avec les ambulanciers et les autorités policières➤ Assurer les mesures prévues dans le guide de gestion de crise de l'école
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ S'adjoindre des ressources externes➤ Intervenir auprès des personnes (élèves, personnel) qui peuvent avoir besoin d'aide à la suite de cet événement➤ Voir à ce que l'information concernant l'événement soit précise et diffusée selon les besoins➤ Communiquer par lettre avec les parents de tous les élèves de l'école et les informer des ressources possibles et des mesures prises par l'école pour soutenir leurs enfants
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Prévoir un groupe de pairs aidants pour assurer le retour harmonieux de l'élève, le soutenir et faire état de son évolution➤ Suivre les consignes des professionnels de la santé et des personnes-ressources de l'école et, le cas échéant, de l'extérieur➤ Assurer des communications périodiques avec les parents➤ Prendre connaissance du rapport du groupe d'aidants➤ Voir avec les parents la pertinence de trouver à leur enfant un nouveau milieu scolaire s'il le désire et s'ils partagent son point de vue➤ Au retour de l'élève, lui assurer une aide personnelle professionnelle et préparer la classe à son retour

IDÉES SUICIDAIRES

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Référer l'élève à une personne-ressource de l'école spécialisée en relation d'aide➤ S'assurer que l'élève bénéficie d'un accompagnement de la part d'un adulte de l'école qu'il estime➤ Amener l'élève à verbaliser ce qui affecte sa vie et le rend malheureux➤ Manifester de l'écoute active envers l'élève
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Contacter les parents, si cela est pertinent, afin d'avoir leur perception sur l'attitude et le comportement de leur enfant ces derniers temps➤ Faire appel aux organismes d'aide si la situation de l'élève s'aggrave et nécessite le recours à une ressource extérieure
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Fournir à l'élève une ressource professionnelle➤ Faire le suivi avec le professionnel, les parents et le personnel directement impliqué

Liens utiles :

<http://monde.ccdmd.qc.ca/ressource/?demande=desc&id=51720>

<http://www.aqps.info/comprendre/>

<https://www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Tous-les-themes/Ca-va-pas>

<http://www.psychologies.com/Moi/Epreuves/Suicide/Articles-et-Dossiers/Comment-prevenir-le-suicide/Suicide-10-idees-faussees>

<http://sante.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/prevenir-le-suicide/>

SANTÉ MENTALE – TROUBLE ALIMENTAIRE

Les troubles alimentaires se caractérisent par un trouble de comportement en rapport à l'alimentation. Il s'agit d'une manière de manger ou d'éviter de manger de telle sorte que cela affecte négativement la santé physique et/ou mentale du sujet.

Cette psychopathologie de formes diverses et variées se présente chez le nourrisson, les adolescents surtout filles mais aussi garçons, chez les adultes et les personnes âgées. Elle peut être reliée à un autre trouble psychique comme les dépressions, les psychoses.

Ses différentes formes se présentent isolées ou combinées :

L'anorexie, la boulimie, l'hyperphagie, la sitiomanie, la carpophobie.

Les troubles de l'alimentation sont une conséquence de troubles psychiques variés, souvent inconscients. Ils se manifestent par exemple par une préoccupation tyrannique du poids, ou au contraire une négligence totale du corps ou encore des attitudes qui ressemblent aux automutilations. Ils comportent parfois une dimension suicidaire.

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Ne pas juger➤ Indiquer au jeune que vous êtes préoccupé➤ Ne pas lui demander de cesser le comportement (travail du professionnel)➤ Orienter vers un professionnel de l'établissement ou de la santé➤ Aviser les parents
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Assurer un suivi avec le professionnel➤ Assurer un suivi avec les parents➤ Assurer un suivi avec l'élève pour savoir si le problème perdure
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Fournir à l'élève une ressource professionnelle➤ Faire le suivi avec le professionnel, les parents et le personnel directement impliqué

Liens utiles :

<http://www.douglas.gc.ca/info/troubles-alimentation>

<http://www.passeportsante.net/fr/Maux/Problemes/Fiche.aspx?doc=troubles-alimentation-douglas-pm-comment-agir-avec-une-personne-anorexique-ou-boulimique->

VANDALISME

Le vandalisme désigne tout acte de destruction ou de dégradation gratuite visant des biens publics ou privés.

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Cerner le moment durant lequel se déroule le vandalisme➤ Cerner le niveau➤ Être attentif aux pistes données➤ Avertir les surveillants➤ Appeler la police de votre région
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Avertir les élèves de tout laisser sous clef➤ Prévention et information➤ Surveillance plus rigoureuse après les cours➤ Ne pas laisser sortir les élèves durant les cours
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Montrer aux élèves les conséquences de leurs actes et les faire assumer financièrement (réparation)➤ Possibilité de sanction selon la gravité du geste posé➤ Avertissement des parents➤ Dissimulation de caméras par firme professionnelle

Liens utiles :

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/prevention-criminalite/jeunes/vandalisme.html>

<http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/vf-fv/apropos-about.html>

VIOLENCE PARENTALE

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Manifester une écoute très active envers l'élève et lui faire sentir qu'on est là pour l'aider et le protéger➤ L'inciter à se confier complètement dans le but de ne pas errer dans les interventions légales qui ne manqueront pas de survenir➤ Faire relater par l'élève des faits de violence, des circonstances, des personnes, la fréquence, etc.➤ Convaincre l'élève du caractère d'urgence de faire cesser les mauvais traitements dont il est victime➤ Faire un signalement à la DPJ➤ Référer l'élève à la psychologue de l'école et à toute ressource interne ou externe qui peut l'aider
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Avertir l'élève qu'à tout moment, il doit informer d'une récurrence de violence à son endroit pour pouvoir aviser les autorités de l'urgence d'agir➤ Manifester une attitude ou un comportement qui sont de nature à aider et à reconforter l'élève dans la situation traumatisante qui l'afflige
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Collaborer, s'il y a lieu, avec la DPJ qui assure le suivi➤ Contacter assez régulièrement l'élève pour savoir comment ça va➤ Assurer l'élève de son soutien tout au long de la démarche entreprise pour faire cesser les mauvais traitements dont il est l'objet

Liens utiles :

<http://www.rcmp-grc.gc.ca/cp-pc/chi-enf-abu-fra.htm>

<http://www.enfants-exposes.criviff.qc.ca/>

<http://www.croixrouge.ca/que-faisons-nous/prevention-de-la-violence-et-de-l-intimidation/educateurs/prevention-de-la-violence-et-de-la-negligence-envers-les-enfants>

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-et-soutien/faire-un-signalement-au-dpj/comment-faire-un-signalement/#c4712>

VOL

Délict consistant à s'approprier le bien d'autrui avec ou sans violence.

DANS L'IMMÉDIAT :	<ul style="list-style-type: none">➤ Vérifier à la source si c'est vrai auprès de professeurs, d'élèves et de surveillants➤ Prendre note du nom de celui qui a été volé, de celui qui déclare des vols et de celui qui n'est pas à l'endroit où il doit être à certains moments (établir et faire remplir une déclaration officielle)➤ Appeler la police de votre région
À MOYEN TERME :	<ul style="list-style-type: none">➤ Quelques jours plus tard, charger un surveillant (professeur, surveillant, concierge) de porter une attention particulière sur certaines allées et venues, attroupements le midi ou durant les pauses
PROCESSUS DE SUIVI OU DE POSTVENTION	<ul style="list-style-type: none">➤ Si on découvre un coupable, il répare le tort causé et est sensibilisé à l'honnêteté➤ Après une certaine période de probation, s'il n'y a pas récurrence, faire de nouveau confiance au jeune➤ Si vous avez des doutes ou en cas de récurrence, appel aux parents et, éventuellement suspension, soit temporaire ou définitive➤ Appel du service de police➤ Burinage des objets de valeur➤ Comité de surveillance organisé par les élèves➤ Campagne de prévention: prudence et sécurité

Liens utiles :

<https://spvm.qc.ca/fr/PDQ46/Actualites/12675>

<http://sps.uqam.ca/analyses-enquetes-et-technologies-de-securite/prevention-des-vols.html>